

CHEMIN DE SELECTION A LA COMPETITION INTERNATIONALE DE REFERENCE COLLECTIFS ESPOIRS

Préambule

La Fédération Française Handisport ci-après dénommée F.F.H., par décision du bureau directeur, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions évoquées ci-dessus à une commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

- Vice-Président délégué aux Sports de la F.F.H.
- Directeur Technique National F.F.H.
- D.T.N. Adjoint en charge du haut niveau F.F.H.

Fonctionnement de la commission fédérale de sélection

La commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du bureau directeur fédéral, de l'édition des présentes règles de sélection.

En confiant la sélection à une commission fédérale de Sélection, la F.F.H. souhaite s'assurer que ses représentants aux compétitions internationales sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille.

Pour chacun des comités de sélection organisés pour chacun des Championnats, le Directeur Sportif de la discipline concernée et/ou le Responsable Technique de l'équipe de France, sera (ont) amené(s) à proposer une liste d'athlètes à la commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions est établi.

La D.T.N de la Fédération Française se réserve le droit de mobiliser 3 wild card hors chemin de sélection sur l'ensemble de la délégation.

Critères généraux

- Avoir une licence fédérale compétition à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la fédération internationale concernée, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Etre à jour du suivi médical imposé par la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires ;
- Signer et respecter les termes de la charte du sportif membre d'un collectif France A, A' ou Espoirs de la Fédération Française Handisport ;
- Participer à tous les stages et compétitions de références imposés par la commission fédérale de la discipline ;
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi. La signature du contrat d'engagement mutuel est à ce titre obligatoire.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée ;

Du mardi 25 au dimanche 30 juin 2019

Lieu : Lathi (Finlande).

Discipline : Boccia

Catégorie : BC1/BC2/BC3

Age : moins de 20 ans

1. Compétitions de sélection

1.1. Le Championnat de France BC 2019

2. Règles de sélection

2.1. Dans la catégorie BC1, seront présélectionnés les deux premiers au classement national dans la catégorie BC1 à l'issu des championnats de France BC.

Dans la catégorie BC2, seront présélectionnés les deux premiers au classement national dans la catégorie BC2 à l'issu des championnats de France BC.

Dans la catégorie BC3, seront présélectionnés la ou le premier paralysé cérébral au classement national dans la catégorie BC3 et les deux premiers joueuses et/ou joueurs au classement national dans la catégorie BC3 à l'issu des championnats de France BC.

Le troisième au classement national dans la catégorie BC3 sera présélectionnés si la ou le premier paralysé cérébral au classement national dans la catégorie BC3 fait partis de deux premiers au classement national dans la catégorie BC3 à l'issu des championnats de France BC.

2.1.1. Les sportifs et sportives ayant participé à un open européen ou mondial ne pourront pas prétendre à une sélection sur les jeux européens de la jeunesse.

2.1.2. Le comité de sélection prendra en compte des critères d'aide à la décision complémentaires.

→ Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux si sélection.

→ Structuration d'entraînement.

→ Progression sur la saison.
